

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MARDI 12 JANVIER 2016 à 20H00

Le mardi deux mille seize, le douze janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 7 janvier 2016.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 13 Votants : 13 + 2 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, Mme Julie SAMAIN, M. Nicolas SAGNES.

Membres excusés ayant donné procuration : Mme Oriana ERMANN (pouvoir à M. Nicolas SAGNES), Mme Emilie TAVERNIER (pouvoir à M. Pierre-Emmanuel LECLERE).

M. Nicolas SAGNES est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE : APPROBATION DE L'APD (AVANT-PROJET DEFINITIF)

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif pour la construction d'une nouvelle école et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** l'avant projet définitif (APD) de la construction d'une nouvelle école ;
- **Charge** le SDEA, Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche, mandataire, de lancer la procédure de consultation des contrats de travaux.

2. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE : TRANCHE 2 PARTIE « ECOLE ELEMENTAIRE » - MODALITES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

La commune de BAIX a engagé une réflexion sur les problèmes d'organisation et de fonctionnalité de son école primaire prenant compte les dynamiques démographiques, les questions d'accessibilité, d'économies d'énergie et tous les aspects liés au fonctionnement des activités scolaires et périscolaires.

Cette réflexion a impliqué de se doter d'une vision d'ensemble concernant les bâtiments communaux, afin d'étudier les possibilités de réhabilitation et, à défaut, de construction, tout en valorisant le bâtiment actuel pour d'autres usages.

Cette étude confiée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ardèche a

conclu à la nécessité de la création d'une nouvelle école, de telle sorte à maintenir l'école elle-même au cœur du village à proximité du plateau multisports ainsi que l'accueil des enfants dans les locaux actuels pendant les travaux.

Le programme dudit projet de création d'une nouvelle école pouvant accueillir 150 élèves environ et disposant d'une cantine scolaire susceptible de recevoir 60 à 70 rationnaires environ, intègre ainsi :

- 2 classes maternelles,
- 4 classes primaires,
- une cantine scolaire avec office pour réchauffage de plats avec une ligne de self adaptée aux enfants,
- des espaces communs,
- des cours, préaux et parvis,
- divers salles : informatique, CDI,
- le déplacement du plateau sportif existant par une reconstruction d'un multisport sur un cours de tennis existants.

Son coût est estimé à **2.250.000 € H.T.** et **2.700.000 € T.T.C.**

Le planning d'exécution a été prévu selon deux tranches :

- une première tranche portant pour l'essentiel sur l'école maternelle, cour, préau et cantine,
- une seconde intégrant l'école élémentaire, cour extérieur, voirie.

Par ailleurs, au regard des moyens humains et techniques dont la commune dispose pour mener à bien l'opération, celle-ci a estimé opportun de faire appel à un maître d'ouvrage mandataire, conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP).

En sa qualité de membre adhérent du S.D.E.A, la commune de BAIX a proposé à celui-ci, qui l'a accepté, de prendre en charge ladite mission de mandataire au terme d'une convention de mandat exclue du champ d'application du code des marchés publics, en application des dispositions de son article 3-1° qui a été signée le 1^{er} juin 2015.

Enfin, en ce qui concerne le financement du projet, la commune a souhaité mobiliser au mieux les subventions possibles.

C'est ainsi, que pour la première tranche susvisée d'un montant de **1.150.000 € HT**, elle a requis et obtenu une dotation DETR en 2015 de **345.000 €** et une aide départementale de **150.000 €**.

Pour la deuxième tranche d'un coût de **1.100.000 € HT**, dont la mise en œuvre est prévue en 2016, il est impératif que celle-ci puisse également faire l'objet d'un financement de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Ardèche selon les modalités ci-après :

Etat DETR 2016.....	385.000 €
Conseil Départemental de l'Ardèche.....	275.000 €
Maître d'ouvrage (emprunt).....	440.000 €
	1.100.000 €

Monsieur le Maire propose aussi au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions y figurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **13 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** la réalisation de la deuxième tranche de l'opération de construction d'une nouvelle école à BAIX,
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel afférent tel qu'il lui a été exposé,
- **Sollicite** les subventions DETR et Départementale y figurant,
- **Charge** Monsieur le Maire avec l'appui du mandataire de déposer les demandes de ces subventions et l'**autorise** à signer tous documents utiles.

3. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES RUE ROYALE BASSE : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'aménagement de la rue Royale Basse, les travaux comprendront la reprise complète des réseaux hydrauliques dont le réseau d'eaux usées et la création de réseaux eaux pluviales.

ESTIMATION DETAILLEE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ROYALE BASSE :

	Montant total des travaux HT	Somme à valoir pour honoraires divers et imprévus HT	Montant de la dépense HT
Travaux de démolition terrassement et voirie	102 300,00 €	12 000,00 €	114 300,00 €
Travaux assainissement eaux usées	70 350,00 €	8 500,00 €	78 850,00 €
Travaux assainissement eaux pluviales	89 850,00 €	10 800,00 €	100 650,00 €
Travaux dévoiement réseau fibre	1 500,00 €	200,00 €	1 700,00 €
TOTAL HT	264 000,00 €	31 500,00 €	295 500,00 €

En raison de la procédure de péril portant sur le bâtiment située parcelle AM 112, les travaux d'aménagement de la rue Royale Basse sont envisagés en mars 2016.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 pour les travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.

COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES ó RUE ROYALE BASSE : 179 500,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ó TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES - RUE ROYALE BASSE :

	Montant sollicité
Etat (DETR 2016)	53 850,00 €
Conseil Départemental (contrat territorial)	19 712,50 €
Agence de l'Eau	23 655,00 €
Commune	82 282,50 €
TOTAL HT	179 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Adopte** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour les travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (montant estimatif : 179 500,00 € HT), auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2016.

4. INFORMATIONS

- Le tableau de préparation de la rentrée scolaire 2016/2017 fait état d'un effectif prévisionnel de 109 enfants ; un courrier a été adressé auprès de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Ardèche l'Inspection Académique afin de solliciter l'ouverture d'une 5^{ème} classe.

- Suite au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) présenté lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été élaboré par la commission communication.

Il sera distribué à la population avec le bulletin municipal.

- Présentation des vœux du Conseil Municipal à la population :

Vendredi 15 janvier 2016 à 19h00 à la salle des fêtes.

- Campagne d'information et de distribution des comprimés d'iode : réunion publique d'information :

Jeudi 21 janvier 2016 à 18h30 à la salle polyvalente à Meysse,
organisée par la Préfecture et l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

- Projet d'aménagement des quais et bords du Rhône : 2 réunions publiques auront lieu sous forme d'ateliers:

Atelier 1 : vendredi 22 janvier 2016 de 18h à 22h, salle de réunion
Aménagement des espaces et partage des espaces

Atelier 2 : vendredi 12 février 2016 de 18h à 22h, salle de réunion
Événements et animation des lieux.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : A définir.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h40.